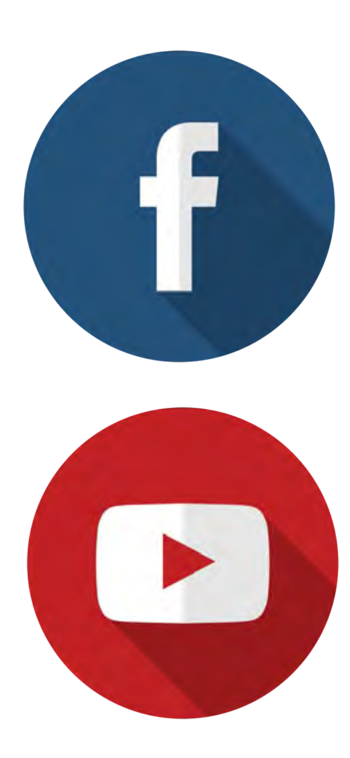
In the name of Allah, the Most Gracious, the Most Merciful







LES CERTIFICATS MEDICAUX

Dr. A. AMOKRANE.

Objectifs du cours

- Définition, et intérêt du CM
- Les principes de rédaction du CM
- Les textes réglementant la rédaction du CM

PLAN

I. généralités- définitions

II. Les textes réglementant la rédaction des CM

CPA

CDM

Loi sanitaire

III. Les principes de rédaction du CM

1. Principes de forme
2. Principes de fond

IV.CM et secret médical

V. Exemples pratiques de CM

VI. conclusion

Généralités définitions:

- Interprétation écrite des constatations médicales positives ou négatives
- De plus en plus demandée et exigée par les administrations
- Intérêts multiples: faire un constat de blessures, certifier d'un état de santé, constat de décès....
- Le CM engage la responsabilité pénale, civile; disciplinaire de son rédacteur

les textes Algériens réglementant la rédaction des CM

Code pénal Algérien: article 226 qui stipule que:

Code de déontologie médicale:

Art 56: certificat lisible, avec identité et signature du medecin

Art 57 le médecin doit faciliter l'obtention d'avantages sociaux

Art 58 tout rapport tendancieux ou CM de complaisance est interdit

La loi sanitaire 1985:

Art 238: Interdiction de certifier faussement sous peine des sanctions prévues à l'article 226 du CPA

Les principes de rédaction des CM

1. Principes de fond:

- Le certificat médical doit être justifié: facilite l'obtention d'avantages sociaux, doit satisfaire des obligations législatives ou réglementaires.
- Le CM doit être demandé par le patient lui-même, et remis en mains propres, pour le mineur ou le majeur protégé aux mains du tueur, sur réquisition à l'autorité requirente, sujet décédé doit être remis aux ayants droits
- Le médecin rédacteur doit personnellement examiner le patient
- Le médecin doit refuser le certificat et adresser à plus compétent que lui s'il ne s'estime pas suffisamment spécialiste dans le domaine

2. Principes de forme:

- Il doit être rédigé sur papier libre ou un imprimé (formulaire)
- Un plan type doit être respecté; avec trois parties : préambule, constatations et conclusion
- Doit être lisible, clair et sans abréviations
- Doit comporter : l'identité du médecin, l'identité allégué du patient (non prénom, âge adresse, les faits allégués, les faits constatés positifs et/ou négatifs, la date des constatations et la date de remise du CM
- Les conclusions doivent être précises ou nuancées s'il le faut
- Il est nécessaire de garder un double de chaque CM, surtout ceux utilisés dans des procédures légales
-

CM ET SECRET MEDICAL

- Le Cm doit être rédigé avec prudence, d'une façon lisible, compréhensible, remis aux personnes habilitées.
- Le SM n' est pas opposable au patient, sauf Dg ou Pc grave
- En cas de réquisition, le médecin est délié du SM concernant l'objet de sa mission envers l'autorité requirente seulement

Exemples pratiques de CM

- **Certificat de coups et blessures:**

Pièce fondamentale pour porter plainte et décider de la compétence du tribunal

Pièce fondamentale pour une éventuelle expertise

La durée de l'ITT qui déterminera la juridiction compétente, qui est définie comme la période pendant laquelle le sujet ne peut pas se vaquer a ses préoccupations habituelles....

Si blessures volontaires ITT< 15 jours CV, ITT> 15 délit

Si blessures involontaires ITT<3mois CV, > 3mois délit

- **Certificat de décès:**

Acte important du point de vue administratif et judiciaire

Son intérêt : permet délivrer le permis d'inhumer, intérêt sanitaire (mise en bière immédiat), pour s'opposer à l'inhumation ou la crémation immédiate

Le CM de décès comporte deux parties, supérieure administrative, inferieure anonyme et confidentielle

- Certificat de constatations d'agression sexuelle
- Certificat médical de bonne santé

➢ Certificat de l'examen d'un gardé à vue

- Toute personne placée en garde à vue peut à sa demande être examinée par un médecin désigné par voie de réquisition judiciaire
- Le médecin réquisitionné doit se prononcer sur l'aptitude ou non de la personne examinée à poursuivre la GAV dans les locaux de la police

CONCLUSION

➢ Après le colloque singulier entre un médecin et un malade, le certificat médical constitue une ouverture vers un tiers

➢ Le médecin doit établir avec conscience et objectivité les documents destinés à faire valoir des prérogatives justes